

SECRET

No. 15

SECRET/49/Add.2  
5 juillet 1955

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS  
DOUANIERS ET LE COMMERCE

PARTIES CONTRACTANTES

Original: anglais

NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII

Notification du Gouvernement de la République Dominicaine

Addendum

Le secrétariat a reçu la lettre suivante, relative à la position tarifaire mentionnée dans le télégramme en date du 29 juin 1955 (SECRET/49/Add.1):

"J'ai l'honneur de vous prier, d'ordre de mon gouvernement, de bien vouloir faire connaître aux parties contractantes à l'Accord général sur les Tarifs douaniers et le Commerce, l'intention de la République Dominicaine de renégocier, avant la prorogation de la période de validité assurée des Listes et en conformité des dispositions de l'article XXVIII, certaines des concessions reprises dans la liste XXIII (République Dominicaine) annexée à l'Accord général, qui ont été négociées au cours des Conférences d'Ancey et de Torquay.

"La concession que la République Dominicaine se propose de renégocier est mentionnée dans le rapport annexé à la présente communication, avec indication, en regard, du pays avec lequel cette concession a été primitivement négociée.

"Le Gouvernement de la République Dominicaine est disposé à offrir des compensations au cours des négociations avec la partie contractante avec laquelle la concession a été primitivement négociée et à consulter les autres parties contractantes qui ont, aux termes du paragraphe premier de l'article XXVIII, un intérêt substantiel dans cette position.

"Le Gouvernement de la République Dominicaine a pris contact avec la partie contractante avec laquelle la concession a été primitivement négociée - les Etats-Unis - et il a demandé que l'on considère ces négociations comme ayant été engagées avant le 30 juin 1955, compte tenu de la Déclaration des PARTIES CONTRACTANTES, en date du 10 mars 1955, concernant le maintien en vigueur des Listes annexées à l'Accord général sur les Tarifs douaniers et le Commerce."

Position du tarif	Désignation des produits	Pays avec lequel la concession a été pri- mitivement négociée
-------------------------	--------------------------	---

353	Vernis, siccatifs et gomme laque, de toute sorte, y compris les teintures pour le bois et autres usages, préparés	Etats-Unis
-----	---	------------